L'ABEILLE.

GAZETTE OFFICIELLE DE LA VILLE ET DE L'ETAT
IMPRIMÉE PAR JEROME BAYON.

"Il faut que l'UNION soit consacrée."

MERCREDI MATIN, 14 OCTOBRE 1835.

Le courrier arrivé hier nous apporte les dates suivantes des différentes villes du nord, savoir:

De New-York, pas de gazette.
Washington, 1er octobre,
Charleston, 5 octobre.
Baltimore, 30 septembre,
Boston, 26 septembre.
Philadelphie, 29 septembre.

Il n'y avait aucun arrivage d'Europe à la date des villes mentionnées. Nous avons parcouru une gazette de New-York du 30 septembre, apportée par un négocian venant de Charleston; elle ne contient rien de nouveau.

Nous avons eu sous les yeux une lettre datée de Liverpool du 27 août, dans laquelle il n'existe aucune variation dans le prix des cotons du 26.

GRANDE ENTREPRISE.

Une assemblée des habitans de Cincinnati a eu lieu dernièrement, et le projet d'un chemin à coulisses de cette ville à Charleston y a été proposé. D'après les calculs faits la distance des deux villes n'est que de 500 milles, mais, vu les contours qu'on serait obligé de donner au chemin, le rail-road parcourrait 700 milles. Mais comme le chemin à coulisses de Charleston à Hamburg parcourt 135 milles, et que l'on est sur le point d'en faire un de Cincinnati à Paris (Kentucky) de 80 milles, on n'aurait qu'à faire un chemin de 475 milles pour joindre ces deux railroads et établir la communication directe entre les deux villes. Voici la route projetée et les distances en droite ligne:

De Cincinnati à Paris (Ky.)	80 milles.
De Paris à Cumberland,	130 "
De cette place à la jonction de French-Broad	52 "
De la à Colombia [Car. du Sud]	215 "
De Columbia à Charleston,	130 "
Total	607 milles.

En allouant 12 milles à l'heure aux chars, on estime que des marchandises peuvent être transportées de Cincinnati à Charleston en 60 heures.

TEXAS.

Une assemblée nombreuse a eu lieu hier soir à l'Arcade de Banks dans le but d'adopter des résolutions exprimant le degré d'intérêt que les citoyens de la *Nouvelle Orléans* portent aux habitans du Texas maintenant engagés dans une guerre contre les satellites de Santa Anna. L'enthousiasme qui régnait dans cette réunion tout à fait patriotique prouve assez quel sera le sort de la campagne qui va s'ouvrir. De toutes parts l'élan est donné. Partout les vœux les plus sincères, les secours les plus efficaces volent au devant du peuple *nouveau qui vient de s'armer spontanément* pour repousser l'invasion dont on le menace et pour conserver cette indépendance et cette souveraineté qui sont garanties par la constitution mexicaine et sur lesquelles reposent son bonheur à venir.

Cette sympathie que montrent les républicains du nord pour leurs frères du Texas doit décider entièrement du recours à la *question actuelle. Il ne s'agit point ici d'un territoire* en litige que le sort des armes doit mettre en possession d'un heureux vainqueur: moins encore de sujets rebelles qu'il faut rappeler au devoir et punir comme coupables du crime de trahison envers le pacte fédéral. La guerre pendante est celle de la civilisation contre l'ignorance, du libéralisme contre l'anarchie, de l'indépendance contre l'asservissement, de la souveraineté du peuple contre les prétentions et tyrannies d'un despote. Cette guerre ne saurait donc être de longue durée: car outre les moyens de défense que les habitans du Texas tont en leur propre pouvoir pour repousser et rendre nulle toute invasion de la part des troupes du Président, outre les renforts puissans qu'ils recevront de tous leurs frères du nord, et qui doivent leur assurer des succès de la cause sacrée qu'ils ont juré de faire respecter, les mexicains eux-mêmes sentiront trop l'injustice des mesures mises en activité par Santa Anna pour qu'il soit possible de supposer qu'ils prendront une part active dans cette malheureuse à faire dont les conséquences (à supposer que la victoire couronne les efforts du futur dictateur) ne peuvent qu'entraîner la ruine certaine du pays et l'asservissement de la nation entière. Au contraire nous pensons et nous sommes presque persuadé que tout bon mexicain fera des vœux pour la *réussite de la cause du Texas*, et que la plupart des Etats de la confédération ne tarderont pas à se prononcer en masse contre les coupables desseins du chef actuel de la république.

Nous donnons ci après les résolutions présentées par le comité, et adoptées spontanément et avec enthousiasme par tous les membres de l'assemblée. Nous ajouterons qu'aussitôt après la lecture et l'apoption de ces résolutions, le nombre de citoyens qui ont inscrit leurs noms sur la liste des volontaires qui doivent voler au secours du Texas. Parmi les citoyens nous avons remarqué M. O. de A. Santangelo qui fut le premier à signer, et dont le noble exemple fut immédiatement suivi par tous les autres.

Résolu que les membres de cette assemblée éprouvent la plus *sincère* et la plus *ardente sympathie pour leurs frères du Texas*, maintenant engagés dans une guerre forcée pour le maintien de leurs droits comme hommes libres.

Résolu que nous les aiderons et emporterons de tous les moyens possibles sans toutefois sortir des devoirs que nous avons à remplir envers notre propre gouvernement, pour les soustraire à la tyrannie d'un pouvoir militaire.

Résolu qu'un comité de six personnes soit nommé pour correspondre avec le gouvernement provisoire du Texas, et que ses avec tels comités qu'il jugera nommés dans tous les Etats-Unis en faveur de cette cause sacrée que nos pères défendirent en 1776, et que nous, leurs descendants, *sommes* décidés à soutenir.

Résolu que le comité soit autorisé à recevoir telles donations qui pourraient être faites pour venir au secours de nos frères du Texas, et à les approprier à telles fins qu'une majorité des membres jugera convenable dans l'intérêt de la noble cause dans laquelle ils sont engagés.

Résolu que J. H. Caldwell, W. Bryan, W. Bogart, J. P. Nevin, W. L. Hodge et Thomas Banks soient nommés membres du dit comité.

Résolu que les noms du président et du secrétaire soient *ajoutés au dit comité.*

Résolu que les membres du bureau de cette assemblée ouvriront de suite une liste pour admettre les volontaires qui voudront à aider les habitans du Texas dans la défense de leurs droits.

W. BOGART,
W. BRYAN.
J. H. CALDWELL.

TEXAS.

Confirmation de nos nouvelles du 12.

Comme nous l'avions annoncé dans notre feuille du 12, la *guerre est inévitable au Texas.* Un extra du Red River Herald que nous avons reçu par le steamer *Ouachita* confirme toutes les nouvelles que nous avons données à nos lecteurs. Isaac Parker vient d'arriver du Texas; il n'est que trop certain que le général Cos a débarqué à l'embouchure des Brazos avec 400 hommes, dans l'intention de se joindre à 700 hommes de troupes fédérales stationnées à San Antonio de Bexar, et attaquer ensuite les habitans de Texas. Ce général a publié une proclamation par laquelle il déclare qu'il collectera tous les revenus, désarmera les citoyens, établira le gouvernement militaire, et confisquera les propriétés des rébelles. MM. Johnson et Baker en ont apporté la nouvelle officielle de San Felippe à Nacogdochez. Stephen S. Austin a écrit à plusieurs citoyens de Nacogdochez qu'il fallait absolument avoir recours aux armes.

Ils ont arboré un pavillon sur lequel est écrit: 'La constitution de 1824' et deux cents hommes libres se sont ralliés autour, *déterminés à ne l'abandonner qu'avec la vie.*

Nous insérons ici la lettre du général Houston adressée à M. Isaac Parker, le porteur de ces nouvelles.

SAINT AUGUSTIN, (Texas) 5 octobre 1835.

Mon cher monsieur.—A votre sollicitation je vous fais passer une note qui vous fera connaître notre situation. *La guerre, en défense de nos droits, et de notre constitution, en vertu de nos sermens, est inévitable au Texas.*

Si des volontaires des Etats Unis veulent venir se joindre à leurs frères de cette province, ils recevront de grandes concessions de terre. Nous avons des millions d'acres des terres les plus fertiles dont on n'a pas encore disposé.

Que chaque homme vienne avec une carabine et cent cartouches—mais qu'on se presse.

Notre cri de guerre est 'la liberté ou la mort' Nos principes sont le maintien de la constitution et la chûte de l'usurpateur. Votre ami,

SAMUEL HOUSTON.

A M. Isaac Parker, Président

Nous n'avons pas le temps de commenter cette lettre. *Le peuple des Etats Unis répondra à l'appel* qui leur est fait par leurs frères du Texas.

(*Red River Herald—extra.*)

Tous les partisans des gouvernemens libres et, républicains sont invités à se réunir à la Bourse de la Rivière Rouge, ce soir, à 7 heures et demie, pour prendre en considération la situation de leurs compatriotes du Texas.

Natchitoches, 7 octobre 1835.

Il n'y a aujourd'hui à Mexico que quatre journaux: le *Mosquito*, dédié à la cause monacale; *la Lima de Vulcano*, qui sert celle des Espagnols; le *Sol*, dévoué indistinctement à l'aristocratie, au clergé et à l'armée, en un mot *aux classes privilégiées*; et le *Diario*, dont la seule idole, le seul Dieu est Santa-Anna.

Le *Mosquito* du 4 de ce mois publie une lettre anonyme, datée de Chihuahua le 6 juillet dernier, dans laquelle il est dit qu'un prisonnier fait par hasard aux Comanches, par un detachement mexicain, avait affirmé, *en présence de plusieurs Américains* qu'on ne nomme pas, que le plan de la guerre que font les Comanches depuis quatre mois aux Mexicains, avait été conçu, dans une des granges de ceux-là par un militaire des Etats-Unis; que les Comanches vendaient aux étrangers tout le bétail qu'ils volaient aux Mexicains, l'échangeaient contre de la poudre, des fusils et des lances; et que cela se trouvait constaté par l'examen de la qualité des armes et de la poudre que les Comanches avaient été quelquefois obligés de laisser au pouvoir des Mexicains, etc. Cette lettre finit ainsi: "On ne peut donc douter que les sujets de cette nation voisine conspirent notre ruine et notre destruction, sans que l'hospitalité que nous leur accordons leur serve de frein, ni la considération des traités d'amitié, d'alliance et de commerce existant entre nous et leur gouvernement. Américains perfides, n'abusez plus de la patience des Chihuahuenses qui vous signalent comme des ennemis d'autant plus redoutables que vos machinations criminelles sont cachées. Nous invoquons très-haut l'attention du suprême gouvernement général sur ce point, le suppliant d'adopter *bonne heure et avec énergie, les mesures propres à arrêter de pareils abus*, dont les résultats ne sauraient être que trop funestes à la république entière."

Le même *Mosquito* insère un article de la *Gaceta* de Zacatecas, dans lequel on fait mention d'un décret publié le 14 juillet dernier par le gouvernement de Durango, en vertu de ses pouvoirs *extraordinaires*, concernant les mesures à prendre contre les incursions des barbares, et l'on y fait aussi une juste critique des articles 6 et 7, conçus en ces termes:

"Art. 6. Quand même les barbares demanderaient la paix, on ne la leur accorderait pas; point de quartier à l'ennemi, sans égard au sexe et à l'âge.

"Art. 7. On payera quatre piastres pour chaque tête de barbare aux detachemens qui marchent à leur poursuite; cet argent sera distribué en égale proportion entre la troupe.

Enfin, ce même *Mosquito* contient un article éditorial dont voici la traduction littérale:

"Chaque jour il devient plus *évident pour nous que ce* sont les Américains du Nord qui excitent et dirigent les Indiens dans leurs mouvemens contre la république, et à désoler ses états de l'intérieur par toutes sortes de ravages et de cruautés, pour que la nation ne parvienne jamais à se constituer et à se consolider sous une forme stable de gouvernement, pour s'enrichir du butin que ces Indiens leur transmettent, fruit de toutes leurs excursions, *et pour s'emparer du Texas*, objet *principal de leur insatiable cupidité.* De sorte que, considérant la mauvaise foi qui caractérise ces dangereux voisins de la république mexicaine, nous pensons qu'il n'est pas facile de pacifier les Indiens, et de mettre un terme à cette guerre désolatrice et honteuse que nous fait le vandalisme des Américains du Nord; car pour obtenir la paix il serait nécessaire d'inspirer à *ces apôtres de la liberté* une morale meilleure que celle qu'ils professent et du respect pour les propriétés d'autrui et pour les pactes solennels célébrés; il serait nécessaire que leur gouvernement, plus jaloux de la dignité *et du nom de sa nation, contînt ses citoyens*, vagabonds et pervers qui ne sortent de leur pays que pour y introduire tout ce qu'il leur est possible de piller dehors, sûrs de l'impunité que leur garantissent les drapeaux *de la plus classique liberté du monde*, et l'impuissance des assaillis; enfin il serait nécessaire que le gouvernement mexicain fasse marcher une division respectable, qui, tout en poursuivant les Indiens, pénétrât jusqu'au dernier recoin de ces états, où se tiennent *cachés les perfides Américains* du Nord qui les excitent; et que là on exécutât immédiatement les *dispositions extraordinaires que l'on avait décrétées contre les Indiens*, et que l'éditeur de la gazette de Zacatecas condamne avec tant de justice. C'est toute ces *mesures de l'illustration et de la liberté* que l'on devrait prendre les plus promptes et les plus efficaces mesures pour les punir de leur vandalisme et de leur perfidie, et non pas contre des sauvages, chasseurs par instinct, élevés dans les déserts et dans les grottes comme des bêtes féroces, et lesquels, instruits par ceux du Nord, mettent dans les mains de ceux ci le fruit de leurs déprédations sans que leur gouvernement s'y oppose.

"Toutefois les moyens que nous venons d'indiquer pour obtenir la paix et la sécurité que les Américains du Nord ont fait disparaître du Mexique, nous paraissent impraticables. Les deux premiers occasionneraient trop d'antipathie entre le Mexique et l'Amérique du Nord. Le dernier serait moins difficile et les augustes chambres et le gouvernement suprême se détermineront à ne point épargner de sacrifices pour faire une expédition que l'honneur des armes mexicaines réclame, et qui serait chargée de pacifier les Indiens et de détruire par le fer et le feu les Vandales du Nord. A cet effet, vu la grande part que les Américains du Nord, tous sans exception, ont prise jusqu'ici à l'appauvrissement du trésor mexicain par des fraudes et des contrebandes continuelle, l'on devrait tirer, *deux mêmes, c'est-à-dire de ceux qui nous honorent de leur compagnie* les sommes nécessaires à ladite expédition à condition de les leur rendre *religieusement*, soit en numéraire, après le rétablissement de la paix dans les états internes, soit en décompte sur les droits de douane, etc."

Au sujet de ces réflexions editoriales, notre correspondant nous écrit ce qui suit:

'L'honorable Carlos Bustamante, ancien membre du congrès est l'éditeur ou le gérant de cette *gazette*, et cet article est rédigé par lui. Cette rapacité exprime bien les sentimens du parti dominant. Cette faction monacale et aristocratique ne peut supporter les idées libérales et la tolérance religieuse du gouvernement américain. Ils ont supprimé toutes les gazettes opposées à leurs vues et banni les éditeurs.—Le général Santa Anna fait de grands préparatifs *pour lever une armée contre le Texas*—il veut la commander en personne. La nouvelle vient d'arriver à cette capitale que le Texas avait déclaré son indépendance, que Zavala et autres Mexicains de distinction étaient à tête de ce mouvement. Le bruit général était que le gouvernement allait mettre sa tête à prix. On prétend aussi qu'il y avait déjà eu un combat livré *entre les troupes des deux partis* dans lequel 400 Mexicains seraient restés sur le carreau. Le gouvernement a fait diriger des ambulances pour le Texas.

Guanajuate s'est prononcé contre le centralisme, et le congrès est très divisé sur les mesures à adopter pour la formation d'un nouveau système de gouvernement.

'Tout le monde est satisfait que le pauvre Austin ait pu s'échapper, sûrement il aurait été de nouveau plongé dans les cachots de l'inquisition, sur le soupçon d'être l'instigateur de la déclaration (*pronunciamento*) du Texas.

Quant à moi, je ne redoute rien dans cette grande ville, car les chefs du gouvernement ne sont pas assez simples pour se rendre les instigateurs des violences que cet éditeur voudrait voir commettre contre les étrangers; mais dans les pays éloignés cet article incendiaire peut exposer à toutes sortes de malheurs l'innocent et paisible étranger. Le fameux protêt publié dans le Bulletin de la Nouvelle Orléans, le 6 juin dernier, a produit un très bon effet sur la classe pensante de la population, qui admet que ces plaintes ne sont que trop fondées, et qui ne se plaint que de ce qu'on a trop généralisé les reproches et les injures. Des publications de ce genre ne sauraient être trop répétées et trop disséminées, car elles font ouvrir les yeux de nos concitoyens et font réfléchir le peuple mexicain.

Tout le monde est ici persuadé que le général Santa Anna a expédié pour les Etats Unis et l'Angleterre plus de deux millions de piastres pour son compte particulier. Depuis deux ans, tout l'argent qu'il a pu escroquer par des cadeaux qu'il s'est fait faire et par le pillage, a été ainsi mis en sûreté.

'Le gouvernement est à présent en négociations avec une compagnie qui s'est formée pour *exploiter les mines de* Zacatecas. Elle doit payer comptant au gouvernement une somme d'un million quatre cent mille piastres, et leur bail doit durer 8 ans, pendant lesquels le gouvernement recevra un tiers des profits annuels. On pense que cette compagnie a fait une superbe spéculation. Un messager a été expédié à Mangad Clavo pour obtenir du général Santa Anna son consentement à ce contrat, avant que le congrès se hazarde à le ratifier. Rien ne se fait à présent sans consulter le général Santa Anna, et le général Barragan n'est que l'instrument docile de ses volontés.'

NOUVELLES D'EUROPE.

Le navire *Mary Howland*, capitaine WEARE, *est arrivé de* Liverpool à New-York. Ce navire, parti le 27 août dernier, nous fournit des nouvelles d'Europe de trois jours plus récentes. *Nos dates de Liverpool sont du 27 et de Londres* du 26.

D'après une conversation qui a eu lieu dans la chambre des Lords, il paraîtrait que le bill abolissant l'emprisonnement pour dettes, et qui a déjà passé à la chambre des Communes, ne sera pas présenté cette session à la Chambre des Lords.

Le George III, transport pour les déportés, s'est perdu sur un récif à l'embouchure de la rivière Derwent, Terre de Vandiemen, le 13 avril dernier. 134 personnes se sont noyées et 160 ont été

En France, le 21 et le 22 août, la chambre des Députés avait reçu un grand nombre de pétitions contre le projet de loi qui tend à l'anéantissement de la liberté de la presse. Mais on croyait généralement que toutes ces protestations n'ébranleraient en rien la ferme détermination de la chambre, qui semble se faire un jeu de braver *l'opinion publique.* En vertu d'un amendement proposé par le comité et adopté par la Chambre aucune loi ne pourra paraître avant que le *propriétaire n'ait déposé en argent comptant* dans les caisses du gouvernement, une somme de 33,520fr. (9000 livres sterling) comme caution des amendes qu'il pourrait *encourir et des frais de justice.*

La nouvelle de l'anarchie qui règne en Espagne n'a produit aucune baisse à la Bourse de Paris. Il paraît même que les troubles de Madrid ont fait hausser les fonds espagnols.

Les cinq pour cent sont à 108 fr. 97 c., les trois pour cent à 73 f. 60 c.

Les gazettes de Paris du 24 août ne contiennent que quelques détails additionnels sur les *derniers troubles de Madrid.* Une de ces feuilles annonce comme positivement officiel que le marquis de las Amarillas avait donné sa démission et que c'était le *général Mereda qui lui succédait au ministère de* la guerre. On se rappellera que la dernière révolte des Urbains ne fut occasionnée que par le refus de la régente de *renvoyer le marquis du ministère.*

Une dépêche télégraphique reçue à Bayonne, confirme l'arrivée à St. Sébastien du général Alva et du colonel Evans, à la tête de 1,500 hommes. Quelques gazettes des provinces meridionales de France assurent que Don Carlos s'est trouvé dans la nécessité de repasser l'Ebre, et que, suivant les nouvelles les plus récentes, il s'était réfugié dans les montagnes de la Navarre. Cependant, d'autres feuilles assurent qu'il s'est emparé de Burgos. Moreno, qui, à ce qu'il paraît, ne s'est pas cassé le cou par une chûte de cheval, comme on l'avait dit, a pris position près de St. Sébastien et surveille *el Pastor.*

Quelques feuilles de Paris prétendent que le duc de Broglie aurait dit que la situation actuelle de l'Espagne serait le sujet des discussions du prochain *Congrès de Kalisch*, qui, sans doute, admettrait la nécessité d'une intervention française. S'il en était ainsi la France, la France régénérée de 1830, irait donc, *de par les ordres des puissances du Nord*, jouer en Espagne le même rôle qu'elle a joué en 1822, *de par les ordres* du Congrès de Vérone. Louis Philippe, peut-être, y *serait assez disposé. Mais c'est une absurdité de supposer* un instant la possibilité d'un pareil événement. D'ailleurs l'honneur français le défend! Et le gouvernement de Louis *Philippe s'est engagé*, par traité, à prêter assistance à la Reine Regente—Viennent donc les prétentions des despotes du Nord; qu'ils essayent encore à faire [comme ils l'ont fait sous un monarque imbécile] de la France, l'avant garde du despotisme; le peuple indigné se lèverait en masse; l'armée, cette armée essentiellement patriotique, porterait ses étendards sur le Rhin, et une tentative aussi insensée pourrait produire des résultats incalculables.....

On a reçu à Paris des lettres de Madrid du 17 août, par lesquelles il paraîtrait que le cabinet espagnol a résolu à l'unanimité de sommer la France au nom du traité de la quadruple alliance, d'intervenir immédiatement avec une armée dans les affaires de l'Espagne. Le duc de Frias a aussi reçu de dépêches du comte de Toreno dont le contenu est conforme aux missives expédiées à chacun des membres du cabinet des Tuileries. Les mouvements anarchiques de Sarragosse, de Barcelone, Valence etc., ont produit une telle sensation à Madrid que tous les *grands d'Espagne*, les hauts dignitaires civils et militaires ont résolu, si la France n'intervenait pas directement, à se joindre au parti Carliste pour en finir enfin avec la guerre civile.

Le *général Trezel*, le même qui dernièrement a éprouvé un *si terrible échec à Alger*, repart pour Oran, où il va se remettre à la tête de la division. Le gouvernement a voulu donner à ce brave officier général, les moyens de reprendre une éclatante revanche.

—Les personnes qui prétendent que la duchesse de Berry a joué un rôle dans l'attentat du 28, persistent dans sa durée. Ils vont jusqu'à désigner l'hôtel où aurait séjourné la princesse. Cet hôtel est peu éloigné du théâtre du crime. Mme. de Lucheci ne l'aurait quitté que quelques instans après l'explosion du boulevard du Temple, et quand il était déjà connu que le coup était manqué.

Le bateau à vapeur le *Castor*, capitaine Paris, lieutenant de vaisseau, parti d'Alger le 10, a rapporté les nouvelles suivantes de la colonie:

"Le 6, des Arabes adjoints se sont montrés à une lieue environ du camp d'Erlon, du côté de Douera; ils étaient en assez grand nombre. 150 chasseurs surpris par ces indigènes, au moment où ils faisaient boire leurs chevaux, ont été assez maltraités. *Nous avons perdu 13 chasseurs* et une vingtaine de chevaux. On s'accorde à dire à Alger que sans l'arrivée sur les lieux d'une patrouille de cophie regulière, l'escadron était perdu, hommes et chevaux. Les chasseurs se trouvaient en ce moment sans armes.

"Des bruits, peut-être exagérés, circulaient à Alger au départ du *Castor*. On disait que, le 5, les Bédouins bloquaient étroitement Oran, et que la garnison, *trop faible*, n'osait tenter une sortie.

"Le Castor a pris à Alger l'état-major et les sous-officiers de la Légion étrangère, qui a déposés à Palma qui avait aussi à bord l'envoyé espagnol et M. de Larue, aide-de-champ du maréchal Maison.

"Le bateau à vapeur la *Salamandre*, ayant à bord M. le comte d'Erlon, ex-gouverneur d'Alger, a quitté Palma le 8 ce bâtiment doit se rendre à Port-Vendre.

"Le 10 au matin, à environ 12 lieues d'Alger, le Castor a rencontré le paquebot le *Ramier*, venant de Port-Vendre, et ayant à bord le maréchal Clausel. Les deux paquebots sont restés à portée de voix, et M. de Larue a été parler le long du bord au nouveau gouverneur de la colonie."

Marié dans l'Etat du Mississipi par le juge E. Carter en présence de Messrs G. Gracer et H. Hamlin, Mr. C. *Carel er* à mademoiselle *Tamilia Aldaide Masny.*

COMMERCIAL.

MARCHE DE LA NLLE. ORLEANS.

12 Octobre.

COTON—Quelques balles en marché, ventes non terminées.

SUCRE—Nlle Orléans, 1ère qualité 10c; 2de qualité 9 1/2 a 9c

De la Havane, blanc—12 à 12 1-2 brun, 10 1-2c; calme

MELASSE—pas de demande.

FARINE—$7 1/2; maintenue à $7 1/4. [Très peu de nouvelle farine sur la place, et peu de demandes.]

CAFE—Havane $13a14 1-2—St Domingue 12 1/2—et a effectué des ventes de café de Rio à 13 1/2c

RIZ—Rien de bon en première main.

MAIS—70c le boisseau. —abondant et calme,

FARINE DE MAIS—3a 3 1/2, peu de ventes.

BŒUF—mess, $12a12 1/2; prime $10a10 1/2—calme.

PORC—mess $17a17 1/2; prime $14 1/2a 15.

JAMBONS, couverts 10c; non couv. 8 1/2c; épaules 6-1/4c; plais côtes 8c.

BEURRE—Goshen, 22c; de l'Ouest 10a12 en demande

GRAISSE—8 1/2 a 9c—bonne demande.

MAQUEREAUX—No 1 $7 50; no 2 $6 50; no 3 $5 50

MORUE—caisses $1 25—peu de ventes

CHANDELLES—Blanc de baleine 34a37 1/2c; chandelle moulée 12 1/2a 14;

HUILE DE SPERM,—103c; huile pour tanneurs 45 a 48, en demande; beaucoup sur place.

WHISKEY—rectifié 35, [illegible] cetes—Vieux Monongahela, 48c a $1 25; très lent.

TOILE D'EMBALLAGE—35c la yard

CORDAGE—14 a 14 1/2c la livre

PLOMB—5 3/4 a 6c la liv; en barre. 7c; plomb à tirer $1 3/4c le sac

TABAC—6 a 8c, peu de ventes;

GENIEVRE—(américain) 40c.

EAU DE VIE—1ère preuve 47c; 4e preuve 58c

SAVON—6 1/2—du nord 7c.

BRAI—$3 1/2 par barril, rare; goudron 3 1/2; résine 1/2a 3

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Goël. Shennandouh, Moure, Havane, J. A Zahler.

ARRIVES.

Bateau de remorque Lyon, des passes, avec le navire Créole.

Bateau de remorque Grampus, des passes, avec le navire Rubicon et le brick Alexandria.

Navire paquebot Creole, Tracy, en 12 jours de New York, à Bein & Cohen.

Le bateau de remorque Hudson, des passes, a amené le navire Missouri, 12 jours de New York, brick Aclade, 13 jours de Richmond, brick America, de Charleston et un brick espagnol, *nom inconnu.*

Les navires Robert Bowend et Platina à l'ancre en dehors de la barre, le navire Brunette était échoué sur la barre, ayant près de lui les steamers Feliciana et Shark—le Whale montait avec le navire Cumberland, le brick Tarragon, un brick mexicain, nom inconnu.

Navire Cumberland, Kenney, 22 jours de New York,
Navire Missouri, Owen, 12 jours de New York
Brick Adelaide, Howein, 17 jours de Richmond,
Brick Petronillo, Ruiz, 12 jours de la Havane,
Navire Rubicon, Rogers, de Boston.
Brick Alexandria, Evans, de Boston.
Goëlette Arab, Haskel, des Iles Turques.
Bateau à vapeur Semaphore, Hoffman, Plaquemine.
Bateau à vapeur H. Douglas, Walworth, Vicksburg.
Bateau à vapeur Constitution, Howard, de la Mobile.
Bat à vap. Watchman, Walker, du port Pontchartrain.

CONGREGATION HEBRAIQUE.

LES Membres de la Congrégation Hébraïque sont avertis par les présentes qu'une assemblée annuelle sera tenue à la salle de la société, dimanche prochain, 18 du courant, pour procéder à l'élection des officiers qui doivent servir l'année suivante. On espère que tous les membres seront ponctuels, puisqu'on doit délibérer sur des affaires de la plus haute importance. Par ordre.

14 oct—3 A. J. MARKS, sect.

ON a besoin à l'imprimerie de l'Abeille de DEUX APPRENTIS, 7 oct.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
CONSEIL DE VILLE.

Séance du 4 septembre 1835.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à nommer avec l'avis et le consentement du Conseil de Ville aussitôt que possible, un commissaire pour le marché du faubourg Ste. Marie, lequel exercera son emploi d'après les mêmes réglemens, et recevra le même salaire que le commissaire du marché de la halle aux bouccheries.

(Signé) J. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 5 septembre, 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme,
THEARD, junior, secrétaire.

Séance du 4 septembre 1835.

Résolu, que le maire est et demeure autorisé à nommer une personne pour le 6ème district, et une pour le 7ème, à l'effet de surveiller les nivellemens de terre sur les battures publiques dans les districts susdits, que les dites personnes rempliront tous les devoirs, auront la même autorité et recevront le même salaire que les gardiens des battures nommés précédemment.

(Signé) J. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 5 septembre 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme.
THEARD, junior, secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
CONSEIL DE VILLE.

Séance du 25 septembre, 1835.

Résolu, que toute partie de l'ordonnance du 4 septembre courant, qui défend aux personnes qui portent des huitres à la Levée, dans des pirogues, de les détailler dans les dites pirogues avant dix heures du matin, est et demeure rappelée.

(Signé) J. CULBERTSON, recorder.

Séance du 2 octobre, 1835.

Résolu, que nonobstant le veto du maire le Conseil de Ville persiste dans la résolution du 25 septembre dernier relative à la vente des huitres dans les pirogues.

(Signé) J. CULBERTSON, recorder.
Pour copie conforme,
THEARD, junior, secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
CONSEIL DE VILLE.

Séance du 25 septembre, 1835.

Résolu, que les limites dans lesquelles il ne sera plus permis de bâtir en bois pour le faubourg Ste. Marie; devront s'étendre à l'avenir depuis la Levée jusqu'à la rue du Cirque et depuis la rue du Canal jusqu'à la rue Delor, et il sera défendu de construire des bâtisses en bois dans les susdites limites, sous les peines pour chaque contrevenant aux dispositions de la présente, qui sont spécifiées dans le second article d'une ordonnance intitulée "Ordonnance *pour empêcher la construction des bâtisses en bois dans la* ville de la Nouvelle Orléans et prescrivant des mesures relatives à la construction des maisons et autres édifices dans la dite ville" approuvée le 24 juin 1816. Bien entendu que rien de ce qui est ci dessus spécifié ne pourra être interprété de manière à empêcher la construction des bâtisses en bois déjà commencées, si les ordonnances antérieures à la *présente ne s'y opposaient pas, ou dans le cas* où des contrats de bonne foi auraient déjà été passés par les propriétaires pour la construction de bâtisses en bois avant la passation de la présente.

Il est de plus résolu, qu'il ne sera plus permis à l'avenir, sous les peines prescrites par l'ordonnance precitée, de réparer aucune maison en bois soit dans le carré de la ville, *soit dans les limites ci dessus décrites*, à moins que les réparations ne soient partielles.

(Signé) J. CULBERTSON, recorder.

Séance du 2 octobre 1835.

Résolu, que nonobstant le veto du maire le Conseil de Ville persiste dans la résolution du 25 septembre dernier relative à la construction des bâtisses en bois dans certaines parties de la ville.

(Signé) J. CULBERTSON, recorder.
Pour copie conforme.
THEARD, junior, secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
CONSEIL DE VILLE.

Séance du 25 septembre 1835.

Résolu, qu'à l'avenir toute personne qui déposera dans une rue ou sur une banquette des amas de briques, terres, decombres ou matériaux quelconques &c., provenant de la construction ou de la démolition d'une maison, ou de toute autre cause quelconque, sera tenue de faire allumer tous les soirs un fanal au centre et au sommet du dit amas, lequel restera allumé toute la nuit, de manière à répandre une lumière suffisante pour l'éclairer en entier, afin de *prévenir les accidens qui pourraient arriver sans cela*, ce qui ne dispensera pas ces personnes de se conformer d'ailleurs aux autres ordonnances existantes à cet égard.

Il est de plus résolu, que toute contravention à la présente résolution sera punie d'une amende de cinq piastres, laquelle pourra être portée jusqu'à cinquante piastres en cas de récidive ou d'autres circonstances aggravantes, et toute résolution à ce contraire est et demeure rappelée.

(Signé) J. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 30 septembre, 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme,
THEARD, junior, secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
CONSEIL DE VILLE.

Séance du 2 octobre 1835.

Résolu que le collecteur des droits de levée sur les navires est et demeure autorisé à percevoir des droits de levée de tout navire s'amarrant aux wharfs déjà terminés dans la partie incorporée de la banlieue inférieure, ainsi qu'aux wharfs qui seront terminés par la suite dans la dite banlieue aussitôt qu'ils seront terminés.

Il est de plus résolu que le surveillant des postes volantes devra placer de suite, dans cette partie du port qui s'étend depuis la rue d'Enghien jusqu'à la rue Piété, autant de rances et de madriers qui seront nécessaires aux navires qui y atteriront.

(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 8 octobre 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme,
THEARD, Jr. secrétaire.

Séance du 2 octobre 1835.

Résolu qu'à later de la passation de la présente ordonnance, il ne sera pas permis aux navires venant de la mer ou autrement arrivant dans le port de la Nouvelle Orléans, d'atterir dans l'espace comprenant les rues St. Louis et Gravier, lequel sera exclusivement occupé par les bateaux à vapeur, et qu'une espace de trois cents pieds entre les rues Conti et St. Louis devra être exclusivement approprié et mis à part pour les paquebots réguliers à vapeur naviguant dans les eaux de la Louisiane seulement, et partant et arrivant chaque semaine à des jours fixes.

Il est de plus résolu que le capitaine de port est chargé de mettre à exécution les dispositions de la présente ordonnance, quant à ce qui concerne l'amarrage des navires venant de la mer.

(Signé) JN. CULBERTSON, recorder.
Approuvé le 8 octobre 1835.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme,
THEARD, Jr. secrétaire.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York et Philadelphie, un grand assortiment de chapeaux de soie, et de castor, casquettes de loutre, et de drap, de toute qualité, le tout fait dans le dernier goût. P. EVANS & co.
14 oct rue de Chartres, no 10.

CHAPEAUX D'ENFANS.

LES soussignés viennent de recevoir un assortiment complet de casquettes et chapeaux d'enfans de toute qualité, et dans le dernier goût. A vendre en gros et en détail à leur magasin, no 10, rue de Chartres.
14 oct P. EVANS & co.

CASQUETTES DE LOUTRE SUPERFINE.

A VENDRE un assortiment complet de casquettes en peau de loutre superfine, fait dans le dernier goût, au no 10, rue de Chartres. P. EVANS & co.

A VENDRE, au magasin de P. Evans & co. no 10 rue de Chartres, un assortiment complet de chapeaux de soie, de castor; casquettes de loutre et de drap pour homme et enfans. Le tout à des prix très modérés en gros et *en détail.* [14 oct] P. EVANS & co.

Bureau de la Compagnie des Architectes du 8me. District de la Nouvelle Orléans.
13 octobre 1835.

SUR demande de plusieurs actionnaires, Messrs. les actionnaires de la compagnie des architectes du 8me. district de la Nouvelle Orléans, sont prévenus qu'une assemblée générale des actionnaires de la dite compagnie est convoquée pour le Samedi 17 octobre, à 3 heures de l'après midi, au bureau de la dite compagnie.

Par ordre de la direction.
14 oct G. PLESSY, secrétaire.

Bureau de la Compagnie des Architectes du 8me. District de la Nouvelle Orléans.
13 octobre 1835.

EN vertu d'une résolution prise par la direction dans sa séance du 12 courant, Messrs. les actionnaires de la dite compagnie qui se trouvent en retard pour leurs paiemens, sont prévenus que l'époque du paiement du dernier dixième étant expirée, ceux qui n'auront pas réglé définitivement tant pour ce dernier dixième que pour les dixièmes subséquens à la satisfaction de la direction d'ici au 25 courant, seront définitivement rayés de dessus la liste des actionnaires, et que les paiemens partiels qui pourraient par eux avoir été faits seront perdus pour eux et acquis à la compagnie. Par ordre de la direction.
14 oct G. PLESSY, secrétaire.

RESTAURAT JEFFERSON.
Encoignure de Chartres et Jefferson.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir à l'encoignure des rues de Chartres et Jefferson